

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

---

**020/733**

**SERVICES TECHNIQUES : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DE CHIROL, PLACE DE LA CROZE A COURNON D'AUVERGNE**

**Le Maire de la Commune de COURNON-D'AUVERGNE,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** les travaux de reprise de changement d'une bouche avaloir à réaliser chemin de Chirol / place de la Croze à Cournon-d'Auvergne, par l'entreprise MIEGE ET PIOLLET TRAVAUX sise 147, route de Pompignat à 63119 Chateaugay,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des agents en charge des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation chemin de Chirol / place de la Croze à Cournon-d'Auvergne,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La circulation de tous les véhicules se fera sur une chaussée rétrécie chemin de Chirol / place de la Croze, du lundi 04 janvier 2021 au vendredi 22 janvier 2021.

**ARTICLE 2<sup>e</sup>**

Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier

**ARTICLE 3<sup>e</sup>**

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise MIEGE ET PIOLLET TRAVAUX chargée de la réalisation des travaux.

**ARTICLE 4<sup>e</sup>**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification ou publication.

**ARTICLE 5<sup>e</sup>**

La police Nationale, les agents de la Police Municipale et le Directeur Général des Services, en lien avec l'entreprise MIEGE ET PIOLLET TRAVAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A COURNON-D'AUVERGNE, le 11 décembre 2020



**François RAGE**  
Maire  
1<sup>er</sup> Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole  
Président du SMTC